# Burundi : les ONG étrangères soumises à conditions pour organiser des formations

@rib News, 18/12/2017 â€“ Source Xinhua Burundi : une nouvelle ordonnance force les ONG Ã©trangÃ¨res Ã  obtenir une autorisation pour organiser des formations Une ordonnance du ministre de l'IntÃ©rieur et de la Formation patriotique Pascal Barandagiye, rendue publique lundi Ã  Bujumbura, interdit aux ONG Ã©trangÃ¨res d'organiser des ateliers de formation Ã  l'intÃ©rieur du pays sans autorisation prÃ©alable du ministre ayant en charge le secteur de la formation en question.

L'ordonnance, dont des copies ont Ã©tÃ© transmises au prÃ©sident de la RÃ©publique et Ã  ses deux vice-prÃ©sidents, a Ã© adressÃ©e aux 17 gouverneurs de province et au maire de la ville de Bujumbura. Selon M. Barandagiye, diffÃ©rentes organisations se rendent rÃ©guliÃ¨rement dans les provinces pour organiser des ateliers de formation Ã  l'intention des administrateurs et des acteurs locaux. Le ministre a demandÃ© aux gouverneurs de ces rÃ©gions et au maire de la ville de Bujumbura "de veiller Ã  ce que tous les ateliers de formation soient animÃ©s par des Burundais et en kirundi (langue nationale)". "Par la mÃªme occasion, il sied de vous rappeler le respect de la mesure interdisant les visites, l'organisation d'ateliers et autres activitÃ©s des ONG Ã©trangÃ¨res sans l'autorisation du ministre ayant en charge le secteur dont relÃ¨ve la formation", a continuÃ© M. Barandagiye. Selon le ministre, cette ordonnance vise Ã  ce que tous les thÃ¨mes Ã©tudiÃ©s lors de ces diffÃ©rents ateliers de formation se rÃ©fÃ¨rent Ã  la politique nationale et aux orientations du gouvernement du Burundi.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});